

**139 avenue Felix Faure
Société civile immobilière
au capital de 4 500 euros
Siège social : 6 rue du canal
67150 ERSTEIN
RCS STRASBOURG**

Les soussignées :

- **La société IMMONOVA PATRIMOINE**, représentée par sa gérante Madame Sarah STRITTMATTER, dont le siège est 19 rue des Châtaigniers, 67203 OBERSCHAEFFOLSHEIM, détenant 13 950 parts sociales en pleine propriété,
- **La société JEANDEL PATRIMOINE**, représentée par son gérant, Monsieur Anthony JEANDEL, dont le siège est 6 rue du Canal, 67150 ERSTEIN, détenant 13 950 parts sociales en pleine propriété,
- **La société NOVEO IMMO LYON**, représentée par son président, la société NOVEO IMMO France, elle-même représentée par sa Présidente la société JEANDEL PATRIMOINE, représentée par son gérant Monsieur Anthony JEANDEL, dont le siège est 6 rue du Canal, 67150 ERSTEIN, détenant 3 150 parts sociales en pleine propriété,
- **La société XR PATRIMOINE**, représentée par son gérant Monsieur Xavier ROUERS, dont le siège est 7 rue Victor Fort, 69004 LYON, détenant 13 950 parts sociales en pleine propriété,

agissant en qualité de seuls associés de la société 139 avenue Felix Faure, société civile immobilière au capital de 4 500 euros, dont le siège est 6 rue du canal, 67150 ERSTEIN,

Après avoir exposé qu'une société a été constituée entre eux aux termes d'un acte sous signature privée en date du 15 juin 2025,

Nomment en qualité de gérant de la Société pour une durée illimitée

- **La société JEANDEL PATRIMOINE**, Société à responsabilité limitée à associé unique au capital de 1 000 euros, ayant son siège social 6 rue du Canal, 67150 ERSTEIN Kraft, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 820 690 055 RCS STRASBOURG, représentée par son gérant, Monsieur Anthony JEANDEL,

La société JEANDEL PATRIMOINE, représentée par M. Anthony JEANDEL dispose, conformément aux statuts, des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société et pour la représenter à l'égard des tiers.

La société JEANDEL PATRIMOINE, représentée par M. Anthony JEANDEL accepte les fonctions de gérant qui viennent de lui être confiées et déclare n'exercer aucune autre fonction, ni être frappé d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de l'empêcher d'exercer ce mandat.

Sa rémunération sera fixée ultérieurement.

Tous pouvoirs sont accordés au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour accomplir les formalités de publicité ou de dépôt prévues par la loi.

Fait à ERSTEIN
Le 08 juillet 2025

Société IMMONOVA PATRIMOINE
Représentée par Mme.Sarah ARNOLDI,
née STRITTMATTER

Société JEANDEL PATRIMOINE
Représentée par M.Anthony JEANDEL
« Bon pour acceptation des fonctions de gérant »

Société NOVEO IMMO LYON
Représentée par M. Anthony JEANDEL

Société XR PATRIMOINE
Représentée par M. Xavier ROUERS